

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Consulat du Cameroun
à Marseille



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

Cameroon Consulate
in Marseille

N° /CCM/

Marseille, le

LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR UNE DEMANDE DE TRANSFERT DE CORPS

- 1 Demande de transfert de corps de la part des Pompes Funèbres
(précisant itinéraire des vols et LTA) ;
- 1 attestation de non contagion signée par un médecin ;
- 1 Procès-verbal de mise en bière ;
- 1 certificat de décès signé par le médecin ;
- 1 extrait de l'acte de décès signé par la Mairie ;
- 1 Procès-verbal de transport de corps ;
- 1 Permis d'inhumation signé par les Pompes Funèbres et la Mairie (Division des Pompes Funèbres) ;
- 1 autorisation de Transport de corps signée par la Direction de la Réglementation de la Préfecture ;
- 1 photocopie du passeport du défunt ;
- 18 euros en espèces, mandat cash ou chèque de Société à l'ordre du Consulat du Cameroun ;
- 1 enveloppe timbrée ou une enveloppe chronopost (en cas d'urgence), libellée à l'adresse des Pompes Funèbres.